

## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>10628</b>	De <b>Mme Marietta Karamanli</b> ( Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) - Sarthe )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Santé et prévention		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> >établissements de santé	<b>Tête d'analyse</b> >Situation de l'établissement public de santé mentale de la Sarthe	<b>Analyse</b> > Situation de l'établissement public de santé mentale de la Sarthe.
Question publiée au JO le : <b>01/08/2023</b>		

### Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la situation de l'établissement public de santé mentale de la Sarthe. L'Agence régionale de santé (ARS) des Pays de la Loire a décidé de réduire l'accueil en hospitalisation complète des patients sarthois (moins 42 lits). Les problèmes sont connus de longue date : absence d'attractivité pour les médecins de l'exercice en secteur public ; secteurs à forte activité peinant à recruter des médecins et infirmiers et encore moins attractifs de par les difficultés et la charge de travail. Pourtant, les besoins sont forts et les familles souvent en difficulté face à un proche malade et en souffrance psychique. La prise en charge à distance (téléphone ou visio) ou l'organisation d'un accueil ambulatoire renforcé ne sauraient remplacer un lieu de prise en charge continu pour des patients en ayant besoin. Le ministre de la santé avait promis fin 2022 de tirer un bilan des Assises de la psychiatrie tenues en 2021. Elle souhaite connaître d'une part au plan national les solutions déjà engagées en matière de refondation de la psychiatrie, d'autre part au niveau du département de la Sarthe les solutions transitoires envisagées permettant de mobiliser au plus près des patients les compétences médicales, psychologues et infirmières, de mobiliser des dispositifs de première intention sans recours systématique aux urgences, de former plus de professionnels et les spécialiser, de réaliser la coordination entre médecins généralistes et les autres acteurs de soins (psychiatres, psychologues, infirmiers, etc.) insuffisamment développée, etc.